

# CONSEIL MUNICIPAL

1

## Séance du 29 juin 2021 COMPTE-RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

- 21/250 Procès-verbal de la séance du 09 avril 2021.**  
**Adoptée à l'unanimité** Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2021.
- 21/251 Compte-rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**  
**Le Conseil municipal prend acte** Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 21/252 Avis du Conseil Municipal relatif au projet de pacte de gouvernance de la Métropole Européenne de Lille.**  
**Adoptée à l'unanimité**  
La Métropole Européenne de Lille (MEL) et ses communes membres entretiennent une relation historique de gouvernance et de dialogue. Le législateur, dans le cadre de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a souhaité mettre en œuvre des outils nouveaux pour assurer une meilleure représentativité de la commune dans la gouvernance de l'intercommunalité. Cela se traduit par un pacte de gouvernance, que la MEL a décidé de mettre en débat par délibération n° 20 C 0242 du 16 octobre 2020. La concertation qui a été menée a permis d'élaborer un projet de pacte de gouvernance autour de cinq ambitions majeures. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la Métropole Européenne de Lille.
- 21/253 Instance de consultation de la fête foraine d'été - Modification de la composition.**  
**Adoptée à l'unanimité** Suite à une modification de délégation, il convient d'ajuster la composition de l'instance.

- 21/254**                    **Subvention à l'ordre des avocats du barreau de Lille.**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**            Dans le cadre du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la loi d'abolition de la peine de mort, l'ordre des avocats souhaite produire et diffuser un documentaire intitulé « l'abolition de la peine de mort en France (1981- 2021) ». La diffusion est prévue à l'automne sur l'espace numérique du barreau de Lille, dans les écoles, les musées et s'adresse à des publics variés. La Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille et le Conseil Départemental du Nord apportent leur soutien à ce projet à hauteur de 5.500 € chacun. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.500 € à l'ordre des avocats du barreau de Lille.
- 21/255**                    **Cité Saint-Maurice - Prise d'un second et dernier Bail Réel Solidaire initial par la**  
**Adoptée à**                **Ville de Lille pour la restructuration de trois immeubles en deux logements.**  
**l'unanimité**            Par délibération n° 20/307 du 09 octobre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un premier Bail Réel Solidaire initial (BRSi) entre la Ville de Lille et l'Organisme de foncier solidaire de la métropole lilloise (OFSML) pour permettre la réhabilitation/restructuration et commercialisation des 9 immeubles n° 4, 7, 20, 22, 23, 25, 38, 39 et 42 en 7 logements. Par la présente délibération, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un second BRSi avec l'OFSML pour la restructuration et commercialisation des 3 immeubles n° 1, 40 et 41 en 2 logements. Ce second BRSi permettra de parachever la requalification et commercialisation de l'ensemble des 12 logements individuels restructurés en 9 logements (6 T2 et 3 T5), programmés en accession sociale à la propriété.
- 21/396**                    **Vœu du groupe Lille en commun, durable et solidaire pour l'individualisation du**  
**Adoptée à**                **calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**  
**l'unanimité**            Considérant l'engagement de la Ville de Lille depuis plusieurs années pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et s'agissant d'un sujet d'intérêt local, le Conseil Municipal, par le présent vœu, exprime son soutien à la pétition en ligne sur le site du Sénat et invite ses membres à la signer, appelle le Sénat à examiner en deuxième lecture la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale et à adopter des amendements permettant une individualisation du calcul de l'AAH et invite le Gouvernement à se saisir de la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap en cessant sa stratégie de blocage de l'action parlementaire et d'invisibilisation des revendications associatives et citoyennes.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 2

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Roger VICOT

## COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

- 21/256**      **Commune associée de Lomme - Subventions 2021.**  
**Adoptée à l'unanimité**      Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subvention des associations par le service Vie associative de la Commune associée de Lomme.
- 21/257**      **Commune associée de Lomme - Subventions à diverses associations.**  
**Adoptée à l'unanimité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations au titre de l'année 2021.
- 21/258**      **Commune associée de Lomme - Conventions entre la Ville et les associations.**  
**Adoptée à l'unanimité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions avec les associations.
- 21/259**      **Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.**  
**Adoptée à l'unanimité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, pour un montant total de 4.000 €.
- 21/260**      **Commune associée de Lomme - Projet Educatif Global - Programme annuel d'actions.**  
**Adoptée à l'unanimité**      Suite à un appel à projets de janvier à mars, le groupe pilote du Projet Educatif Global a examiné les projets et validé l'attribution d'une enveloppe financière permettant leur mise en œuvre. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes : 3.995 € au Collège Guy Mollet, 250 € à l'école Roland Lamartine, 7.000 € au Collège Jean Jaurès et 4.000 € au lycée Sonia Delaunay.

**21/261 Commune associée de Lomme - Classement dans le domaine public communal du parc de la Maison des Enfants et du jardin de la Maison Folie Beaulieu.**

**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de son projet de renaturation, la Commune associée de Lomme a réhabilité le parc de la Maison des Enfants et le jardin de la Maison Folie Beaulieu. Elle souhaite programmer leur ouverture au public. Ceux-ci seront désormais repris et régis par le règlement des parcs et jardins en vigueur. Il est demandé au Conseil Municipal de décider le classement dans le domaine public communal du parc de la Maison des Enfants et du jardin de la Maison Folie Beaulieu.

**21/262 Commune associée de Lomme - Dénomination des installations sportives de la rue Ollivier à Lomme « Espace Docteur COTES ».**

**Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les installations sportives se situant rue Ollivier et rue Ernest Wallaert à Lomme, comprenant 2 courts de tennis et un bâtiment composé d'une salle de musculation et de vestiaires/douches, « Espace Docteur COTES ».

**21/263 Commune associée de Lomme - Dénomination de la Jetée de la Gare d'Eau.**

**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de sa stratégie de reconquête des cours d'eau, la Métropole Européenne de Lille (MEL) entreprend, aux côtés de la Ville de Lille, la requalification de la Gare d'eau Lille-Lomme, située dans le quartier des Bois-Blancs, à proximité du site d'EuraTechnologies. Cette halte recevra à terme des bateaux, il est donc nécessaire de dénommer cette nouvelle jetée afin d'attribuer des adresses à ces emplacements. Il est proposé de conserver la dénomination existant de fait, en nommant cette jetée « Jetée de la Gare d'Eau ». Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette dénomination.

**21/264 Commune associée de Lomme - Budget participatif d'investissement.**

**Adoptée à l'unanimité**

Fidèle à ses engagements de démocratie participative, la Commune associée de Lomme souhaite poursuivre ce processus démocratique et renforcer la qualité de la participation citoyenne en mettant en place un Budget Participatif d'investissement de 50.000 € par an. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la mise en œuvre du Budget Participatif d'investissement et d'adopter le règlement intérieur dudit budget.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 3

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Franck GHERBI

## COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMES

**21/265**  
**Adoptée à l'unanimité**

**Commune associée d'Hellemmes - Coopératives scolaires - Subvention à l'OCCE du Nord.**

Par délibération n° 19/659 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord), qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. L'aide de la Commune aux coopératives des écoles maternelles et primaires permet aux établissements de mettre en œuvre des projets complémentaires aux activités fondamentales d'enseignement, de participer aux sorties pédagogiques prévues par les équipes enseignantes et de favoriser la participation des élèves à diverses manifestations culturelles. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 € à l'OCCE du Nord afin de permettre l'organisation d'une classe de découverte en Normandie pour les élèves de l'école Berthelot Sévigné.

**21/266**  
**Adoptée à l'unanimité**

**Commune associée d'Hellemmes - Subvention complémentaire à la Section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée d'Hellemmes.**

Pour accompagner la Section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée d'Hellemmes dans ses actions envers les populations les plus fragilisées, notamment son EHPAD, et lui permettre de fonctionner dans les meilleures conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 177.000 €.

**21/267**  
**Adoptée à l'unanimité**

**Commune associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement à l'association INSERSOL.**

L'association Inersol est une association qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle, la remobilisation sociale et la réadaptation progressive au monde du travail de personnes en grande difficulté. Depuis 2014, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'association, qui a créé une brigade verte et, depuis 2017, une brigade propreté. Afin de réaliser ses actions, l'association a sollicité la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 66.427 € à l'association Inersol et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention entre la Ville et l'association.

**21/268**                    **Commune associée d'Hellemmes - Versement de la subvention petite enfance à l'association « Graines d'Acacias » pour le fonctionnement d'un lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance en lien avec la politique familiale de la CAF, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'association « Graines d'Acacias » et son dispositif d'accueil Enfants Parents, espace de jeu libre et de parole favorisant la relation entre les adultes et les enfants. L'association a ainsi sollicité un subvention de 4.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

**21/269**                    **Commune associée d'Hellemmes - Soutien à la démarche d'accompagnement à la scolarité et de lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire hellemmois.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Par délibération n° 21/41 du 05 février 2021 - Contrat de Ville 2021 -, la Commune associée d'Hellemmes a sollicité un financement pour le projet de soutien à la démarche d'accompagnement à la scolarité et de lutte contre le décrochage scolaire. Le soutien de l'Etat s'élève à 29.250 € et celui de la Commune associée d'Hellemmes à 7.380 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre la recette en temps opportun et de valider la répartition des subventions pour les 4 structures partenaires.

**21/270**                    **Commune associée d'Hellemmes - Accompagnement des jeunes Hellemmois dans leurs initiatives citoyennes - Le PACTE.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Le Projet Educatif Local porté par la Commune associée d'Hellemmes, déclinaison du Projet Educatif Global de Lille, Hellemmes, Lomme, place la citoyenneté des jeunes au cœur de son action. Il vise notamment à favoriser la prise de conscience des jeunes de la place qu'ils peuvent occuper dans la cité. Dans ce cadre, depuis 2018, la Commune associée d'Hellemmes a mis en place un nouveau dispositif, le « PACTE », Projet Associatif Citoyen Temporaire d'Engagement, à destination de l'ensemble des jeunes Hellemmois de 16 à 25 ans, afin de leur permettre de découvrir le tissu associatif local et de s'investir dans une structure associative tout en étant accompagnés par les animateurs socio-éducatifs du service Jeunesse. Il est demandé au Conseil Municipal de valider les conditions techniques et financières d'attributions.

**21/271**                    **Commune associée d'Hellemmes - Aide à la prise de la licence sportive en club - Reconduction du dispositif pour la saison 2021/2022.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de son programme communal et par délibération n° 20/17 du 31 janvier 2020, la Commune associée d'Hellemmes a souhaité faciliter l'accès aux clubs sportifs hellemmois pour les enfants, en considérant que le coût d'une adhésion en club pour un enfant ne doit pas être un frein à la pratique sportive de son choix. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement du dispositif d'aide à la licence sportive pour la saison 2021/2022 et le versement des aides aux clubs sportifs partenaires de ce dispositif.

**21/272**                    **Commune associée d'Hellemmes - Installation d'une épicerie solidaire mobile par le  
Adoptée à**                    **Secours Populaire - Gratuité de l'occupation**

**l'unanimité**

Depuis le début de la crise sanitaire, le comité du Secours Populaire de Villeneuve d'Ascq multiplie les actions vers les familles et les personnes les plus démunies. En coopération avec la Commune associée d'Hellemmes, il ouvrira 3 ½ journées par semaine une épicerie mobile (l'épicerie à roulette), qui opérera dans différents quartiers de la ville : DOMBROWSKI - Les sarts (rue Saint Eloi) le mardi de 9 à 11h, BARRIERE BOLDODUC rue Jean Bart le mardi de 14 à 17h et l'EPINE, boulevard de l'Epine le vendredi de 9h à 11h. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'occupation à titre gratuit des espaces concernés pour toute la durée de l'autorisation consentie au Comité du Secours populaire de Villeneuve d'Ascq.

**21/273**                    **Commune associée d'Hellemmes - Tarification du Festival des Popotes Roulantes.**

**Adoptée à**  
**l'unanimité**

La Commune associée d'Hellemmes souhaite organiser un « Festival des Popotes Roulantes », qui se déroulera le 11 septembre 2021 au Centre Gustave Engrand. Il est demandé au Conseil Municipal d'en valider la tarification.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

**21/274** **Délégation Transition Ecologique et Développement Soutenable - Appel à projets**  
**Adoptée à l'unanimité** **2021 - Subventions aux associations - 2<sup>ème</sup> programmation - Conventions entre les associations et la Ville.**

Par délibération n° 21/151 du 09 avril 2021, la Ville de Lille a apporté un soutien à hauteur de 62.600 € à 12 associations ayant sollicité l'aide financière de la Ville pour la réalisation d'actions liées à la Transition Ecologique et au Développement Soutenable, dans le cadre de l'appel à projets lancé début 2021. Par la présente délibération, il est proposé de financer les actions et projets de 7 autres associations, ayant initialement déposé un dossier, et ce pour un montant total de 65.490 €.

**21/275** **Pacte Lille bas carbone - Signature du partenariat.**

**Adoptée à l'unanimité**

Le territoire lillois est mobilisé depuis longtemps en faveur d'une ville durable, aussi bien par les actions que la collectivité a elle-même engagées que par les projets portés par les autres acteurs locaux. La Ville de Lille, les aménageurs, les promoteurs privés, les bailleurs sociaux ainsi que tous les acteurs de la fabrication de la ville ont une longue tradition de travail en commun et d'échange qui a permis et permet à notre territoire de se mobiliser collectivement pour relancer la construction neuve de logements, développer le logement abordable et familial, innover dans la rénovation urbaine, massifier la réhabilitation dans le diffus, anticiper les réglementations énergétiques et environnementales, intégrer la santé environnementale et la prévention des risques. A l'occasion de sa candidature au prix Capitale verte européenne 2021, la Ville et ses partenaires ont souhaité définir ensemble des engagements plus larges en matière d'aménagement, de construction et de rénovation pour généraliser les solutions éprouvées et efficaces en faveur du climat, de l'environnement et de la santé. Réunis en ateliers, ils ont déterminé des objectifs et des actions dans plusieurs domaines prioritaires. L'ambition est de déployer à grande échelle les solutions et les objectifs testés ponctuellement pour réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre en limitant l'impact des activités du territoire sur le changement climatique, et dans le même temps pour s'adapter aux changements climatiques qui se produisent déjà, afin de préserver l'environnement et d'améliorer le bien-être des habitants. Les partenaires signataires du Pacte Lille bas carbone partagent le constat d'une urgence à agir. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la signature du Pacte Lille bas carbone.

**21/276 Association pour le Développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) - Adhésion de la Ville - Cotisation 2021 - Désignation du représentant de la Ville dans les instances de l'association.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille est engagée dans une démarche bas carbone. L'Association pour le développement du bâtiment bas carbone (BBCA) porte des exigences et un label parmi les plus exigeants en la matière. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à cette association afin de soutenir ses travaux et de bénéficier des invitations aux événements, rencontres d'experts et groupes de travail organisés par l'association, et le paiement de la cotisation au titre de l'année 2021, d'un montant de 350 €, et de désigner le représentant de la Ville dans les instances de l'association.

## **CLIMAT**

**21/277 Plan lillois pour le climat 2021-2026.**

**Adoptée à l'unanimité**

Depuis son premier Agenda 21 adopté en 2001 et renouvelé en 2010, la Ville de Lille s'engage au niveau local, national ou européen. Alors que la Métropole Européenne de Lille a adopté le 19 février 2021 son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2021-2026, la Ville de Lille souhaite plus que jamais prendre toute sa part dans l'atteinte des ambitions affichées et des objectifs fixés. Le Plan lillois pour le climat a pour vocation de décliner à l'échelle municipale le PCAET métropolitain et contribuer à sa réussite, d'affirmer ou réaffirmer les engagements strictement municipaux pris aux niveaux local, national et européen, de rassembler l'ensemble des actions et projets portés par la Ville de Lille en faveur du climat et de l'environnement, de faciliter le suivi et l'évaluation annuelle des politiques mises en œuvre et de faciliter l'information sur les enjeux liés à la transition écologique et la communication sur l'avancement des actions et projets locaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Plan lillois pour le climat 2021-2026.

## **ÉNERGIE**

**21/278 Rénovation énergétique du patrimoine bâti municipal - Mise en œuvre du programme ACTEE2 - Convention de partenariat entre la FNCCR, Amiens Métropole, Valenciennes Métropole, la Métropole Européenne de Lille et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre du programme ACTEE2 (action des collectivités territoriale pour l'efficacité énergétique), la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a lancé, le 1<sup>er</sup> juillet 2020, un appel à manifestation d'intérêt, intitulé SEQUOIA (soutien aux élus locaux : qualitatif, organisé, intelligent et ambitieux), à destination des bâtiments municipaux afin de financer les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics. Le jury de sélection a retenu le projet du consortium regroupant Amiens Métropole, Valenciennes Métropole, la Métropole Européenne de Lille et la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la FNCCR, Amiens Métropole, Valenciennes Métropole, la Métropole Européenne de Lille et la Ville permettant le financement de ces actions, et d'autoriser la Ville à percevoir les recettes correspondantes au budget général.

## FINANCES

**21/279**      **Véhicules et matériels municipaux - Demande à l'Etat de procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Aux termes de l'article R. 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Des sessions de vente aux enchères sont organisées par la DNID tous les mois. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente par le Commissariat aux Ventes des Domaines de véhicules et de matériels divers.

**21/280**      **Fiscalité directe locale - Réforme de la fiscalité locale - Adaptation du dispositif d'exonération temporaire de taxe foncière de deux ans pour construction nouvelle, reconstruction, addition de construction des locaux à usage d'habitation.**  
**Adoptée à l'unanimité**

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a procédé à une refonte profonde de la fiscalité locale, organisant notamment la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et transférant, au titre de compensation, la part départementale de taxe foncière au profit des communes. Au titre des dispositions de cet article figure spécifiquement une réécriture du dispositif, prévu à l'article 1383 du Code général des impôts, d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions neuves à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, obligeant la Ville à redélibérer afin de préserver l'économie générale du dispositif jusqu'ici en vigueur et l'équilibre financier antérieur. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la limitation à 40 % de la base imposable de l'exonération temporaire de taxe foncière de 2 ans pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, à usage d'habitation, qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du Code de la construction et de l'habitation, ou de prêts conventionnés.

**21/281**      **Actualisation des tarifs des services municipaux courant 2021.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Le Conseil Municipal est seul compétent pour fixer les tarifs des prestations et services proposés par la Ville de Lille. Il délibère 2 fois par an, en juin et en décembre, sur l'ensemble des tarifs municipaux. Des délibérations tarifaires spécifiques peuvent être présentées lors d'autres séances du Conseil Municipal que celles de juin et décembre pour corriger une erreur (de tarifs, de libellés, de conditions d'application d'un tarif, etc.) dans les tarifs votés par le Conseil Municipal, lors de la séance antérieure, ou instaurer une nouvelle tarification (manifestation, événement, nouvelles activités, etc.). Les tarifs fixés par ces délibérations spécifiques sont réintégrés, dans les jours suivant la séance du Conseil Municipal, dans le recueil tarifaire de la Ville. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des tarifs des services municipaux pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (sauf spécification, dans l'annexe au projet de délibération, d'une autre date d'application).

## ÉCONOMIE

### **21/282 GIE Eurasanté - Subvention 2021.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Depuis plus de 20 ans, le GIE Eurasanté accompagne l'ensemble des acteurs de la filière Santé et Nutrition de la région Hauts-de-France et crée les conditions favorables à la création d'emplois dans la filière, avec pour objectif de compter à l'horizon 2023 35 000 salariés dans la filière régionale contre 32 000 aujourd'hui, dont 4 500 sur le Parc Eurasanté à Lille-Loos (3 600 aujourd'hui). Un partenariat est établi de longue date entre la Ville de Lille et Eurasanté. Pour renforcer l'impact de ce partenariat, une convention d'objectifs est proposée pour l'année 2021. Elle précise les actions que la Ville entend contribuer à financer au sein du programme global d'activités du GIE Eurasanté par le biais d'une subvention d'un montant de 20.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention et la signature de la convention entre la Ville et le GIE Eurasanté.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Arnaud DESLANDES

## SOLIDARITÉ ET COHÉSION DES TERRITOIRES

**21/283 Subventions destinées aux associations de solidarité - Conventions entre les associations et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville souhaite s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, la Ville de Lille travaille avec des associations pour leur apporter des solutions concrètes pour se nourrir, se loger, accéder aux soins, être accompagnés dans leurs démarches, ... Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant total de 114.600 €, et d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville, ainsi que la signature de l'avenant avec la Sauvegarde du Nord.

## POLITIQUE DE LA VILLE

**21/284 Politique de la Ville - Subventions aux associations.**

**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder des subventions complémentaires à 4 associations pour des actions relevant du Contrat de Ville.

**21/285 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.**

**Adoptée à l'unanimité**

Il s'agit de contribuer à l'enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. La Ville de Lille propose de soutenir le renouvellement d'un poste d'adulte-relais et la création de deux postes d'adultes-relais. L'action concerne trois associations.

## COORDINATION DES QUARTIERS ET DES POLITIQUES DE PROXIMITÉ

### **21/286                    Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier en direction d'associations de quartier ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont Bois-Blancs (2 subventions), Faubourg de Béthune (2 subventions), Lille-Centre (1 subvention), Lille-Fives (1 subvention), Lille-Sud (3 subventions) et Wazemmes (4 subventions).

## CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

### **21/287                    Centres sociaux - Subventions d'Animation Globale 2021.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Il s'agit de déterminer le niveau des subventions d'animation globale attribuées aux 14 centres sociaux de la Ville au titre de l'année 2021. Cette subvention, complétée par la Caisse d'Allocations Familiales, permet d'assurer les dépenses de fonctionnement des structures sur les dimensions logistiques et de pilotage. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions au titre de l'année 2021 et la signature des conventions entre les centres sociaux et la Ville. Il est par ailleurs demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de l'avance sur les subventions au titre de l'année 2022.

## FÊTES ET ANIMATIONS

### **21/288                    Voyage, Voyages 2021 - Programmation.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

« Voyage, Voyages » propose une programmation estivale pour tous les Lillois, à la fois sportive, culturelle ou événementielle, pour tous les âges. Cette délibération concerne la programmation du dispositif et les subventions afférentes.

### **21/289                    Lille Aventure Nature - Eté 2021 - Règlement intérieur.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Lille Aventure Nature prend le relais de Lille Plage pour offrir aux Lillois de tous âges des activités durant l'été. Il est demandé au Conseil Municipal d'en approuver le règlement intérieur.

## COMMERCE ET ARTISANAT

**21/290**      **PLA 2015-2020 - Annulations d'opérations d'animation commerciale et**  
**Adoptée à la**    **régularisations de trop perçus.**  
**majorité**

En raison du contexte sanitaire, plusieurs opérations d'animation commerciale ont fait l'objet d'une annulation. D'autres ont pu être réalisées mais font l'objet d'un trop perçu, les dépenses subventionnées réalisées étant inférieures aux avances versées. Les régularisations proposées dans la présente délibération concernent le Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL), l'Union commerciale Saint-Maurice Pellevoisin, l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (UCAF), l'Union des Commerçants, Artisans et Créateurs du Vieux-Lille (UCARC), l'Union des Commerçants Masséna Solferino Nationale, l'Union Commerciale Gambetta et Halles, l'Union du Commerce Hellemmois et la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services – FLCAS.

**21/291**      **Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) -**  
**Adoptée à**    **Subvention 2021.**  
**l'unanimité**

La Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) est un acteur associatif incontournable du commerce et de l'artisanat lillois. Interlocuteur de référence pour l'ensemble du tissu commercial lillois, elle représente les commerçants et artisans locaux et promeut l'image des quartiers et de leurs commerces en fédérant et représentant 1 200 commerçants et 13 unions commerciales. En 2021, la FLCAS se dote d'une nouvelle identité en devenant exploitante de la marque « J'achète à Lille ». Celle-ci vise à apporter la visibilité et l'attractivité nécessaires aux commerçants pour qu'ils puissent sereinement se développer sur le territoire lillois. « J'achète à Lille » cherchera, par ailleurs, à résonner comme un gage de qualité, une marque de fabrique, un label empreint de valeurs auprès des Lillois et des visiteurs. Pour l'année 2021, plusieurs objectifs seront poursuivis, dont celui de proposer des services et solutions numériques aux unions commerciales et commerçants, celui de créer un micro incubateur permettant aux porteurs de projets de tester leurs concepts, celui de sensibiliser les commerçants aux enjeux éco-responsables, ... Il est proposé au Conseil Municipal, dans ce cadre, d'autoriser le versement à la FLCAS d'une subvention, au titre de l'année 2021, d'un montant de 55.000 € et d'autoriser la signature de la convention entre l'association et la Ville fixant les modalités de versement de cette subvention.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 6

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Charlotte BRUN

## ÉCOLES

**21/292** **Désaffectation du logement de fonction enseignant attenant à l'école Antoine Brasseur sis 1 rue Porret à Lille.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville est propriétaire d'un logement de fonction enseignant attenant à l'école Antoine Brasseur, sis 1 rue Porret à Lille, aujourd'hui libre d'occupation. Elle souhaite le récupérer afin de reconfigurer les espaces au sein de l'école. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal de décider la désaffectation de ce logement.

**21/293** **Désaffectation du logement de fonction enseignant attenant à l'école Camille Desmoulins sis 9 rue Viala à Lille.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville est propriétaire d'un logement de fonction enseignant attenant à l'école Camille Desmoulins, sis 9 rue Viala à Lille, aujourd'hui libre d'occupation. Elle souhaite le récupérer afin de reconfigurer les espaces au sein de l'école. Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal de décider la désaffectation de ce logement.

**21/294** **Désaffectation des locaux scolaires ainsi que du logement de fonction attenant à l'école Jeanne Hachette sis 46 rue Léon Blum à Lille.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Les services de l'Education Nationale et de la Ville de Lille ont décidé conjointement la fermeture de l'école Jeanne Hachette, sise 46 rue Léon Blum à Lille, à l'issue de l'année scolaire 2020/2021, soit le mardi 06 juillet 2021. La Ville souhaite donc récupérer le bâtiment scolaire, la cour et le logement de fonction attenant à l'école Jeanne Hachette afin de les destiner à un usage différent. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la désaffectation des locaux scolaires et du logement susvisés.

## ENFANCE

**21/295**      **Convention territoriale globale (CTG) 2021-2024 entre la Caisse d'allocations familiales du Nord et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Jusqu'au 31 décembre 2020, les actions mises en œuvre en direction des jeunes enfants et de leur famille s'inscrivaient dans un dispositif contractuel dénommé « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ) développé entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la Ville. Le CEJ, ayant été impacté par des réformes financières successives, est devenu au fil du temps un dispositif aux mécanismes complexes le rendant peu lisible. La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a présenté et arrêté les modalités de mise en œuvre d'un nouveau dispositif contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG), à destination des collectivités et du secteur associatif. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention territoriale globale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la Ville, applicable de 2021 à 2024.

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**21/296**      **Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire - Remises gracieuses.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Certaines familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou annulation des dettes contractées. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder aux familles présentées en annexe de la délibération une remise gracieuse totale pour les titres correspondants.

**21/297**      **Associations périscolaires et centres sociaux - Solde des subventions 2021 - Acompte 2022.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de Lille Educ', la Ville soutient chaque année les actions éducatives mises en œuvre par les partenaires que sont les associations périscolaires et les centres sociaux. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde des subventions de l'année 2021. En outre, conformément au règlement financier de la Ville, et pour soutenir la gestion de la trésorerie des structures, il est demandé au Conseil Municipal de valider, dès à présent, le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2022, qui n'excèdera pas 50 % du montant de la subvention de fonctionnement de l'année précédente et tiendra compte de l'impact de la Convention Territoriale Globale.

## **PROJET ÉDUCATIF GLOBAL**

**21/298      Projet Educatif Global - Plan annuel d'actions - Subvention aux associations.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

La Ville de Lille réalise tous les ans un appel à participation auprès des associations partenaires de Lille Educ'. Cet appel a pour objectif de soutenir des projets éducatifs mis en oeuvre par les partenaires associatifs autour d'ateliers d'expressions ou d'ateliers participatifs pour les enfants. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à diverses associations.

**21/299      Projet Educatif Global et Parentalité - Soutien aux associations.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à diverses associations pour la mise en oeuvre d'activités en direction des tout petits et de leurs familles.

## **JEUNESSE**

**21/300      Appel à Projets Jeunesse 2021 - Subventions aux acteurs jeunesse.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions au titre de l'appel à projets Jeunesse 2021 aux acteurs jeunesse qui ont déposé un projet dans ce cadre.

## **CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS**

**21/301      Conseil Municipal d'Enfants - Composition - Mandat 2021-2023.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la composition du Conseil Municipal d'Enfants à la suite des élections qui se sont déroulées dans les écoles primaires les 1<sup>er</sup> et 03 juin 2021 et dans les centres sociaux le mercredi 02 juin 2021.

# CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Jacques RICHIR

## CADRE DE VIE

**21/302** **Requalification de la place du Maréchal Leclerc - Appel d'offres restreint -**  
**Adoptée à** **Convention de groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille et**  
**l'unanimité** **la Ville - Désignation du représentant de la Ville à la Commission d'Appel d'Offres**  
**du groupement de commandes.**

Dans le cadre de la politique de réaménagement de son territoire, la Ville de Lille a engagé un programme ambitieux de transformation de ses espaces publics. Ainsi, alors que le quartier de Lille-Sud a été métamorphosé lors du mandat dernier, que le cœur de ville a entamé une rénovation profonde, que des opérations d'envergures ont été réalisées dans les différents quartiers, de nouveaux sites ont été identifiés pour poursuivre cette démarche. Parmi ceux-ci, la place du Maréchal Leclerc, située au cœur du quartier de Vauban-Esquermes. Par la présente délibération, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et la Métropole Européenne de Lille pour désigner un concepteur unique sur l'opération de requalification de la place du maréchal Leclerc et de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Ville au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

## PROPRETÉ

**21/303** **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**  
**Adoptée à** **présumée.**  
**l'unanimité**

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la remise gracieuse totale des créances reprises dans la délibération.

**OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE  
PUBLIC ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC**

**21/304**      **Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits d'occupation du domaine public pour les terrasses, étalages, food-trucks, triporteurs et friteries.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Suite à l'entrée en vigueur du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'accueil de public dans les établissements de type bars, restaurants et boîtes de nuit a été interdit. Cette restriction s'est par ailleurs étendue le 20 mars pour les commerces non essentiels dans le département du Nord. L'ensemble de ces mesures a eu un impact très important sur la vie économique de la ville, que ce soit pour les commerçants, les artisans ou les entreprises. Ces établissements sont aujourd'hui menacés et font face à une situation qui se dégrade chaque jour. C'est dans ce contexte difficile que la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et Hellemmes souhaitent soutenir ces acteurs qui constituent le moteur et le poumon économique de la ville. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'exonérer des droits d'occupation, jusqu'au 30 septembre 2021, les commerces disposant d'une autorisation d'occupation commerciale et d'exonérer de redevances d'occupation, jusqu'au 30 septembre 2021, les food trucks/triporteurs/friteries. Le dernier trimestre d'occupation donnera lieu, quant à lui, à la perception d'une redevance en fin d'année.

**RISQUES URBAINS ET TECHNOLOGIQUES**

**21/305**      **Service Commun des Carrières Souterraines - Avenant à la convention entre l'Etat et la Ville relative au programme d'actions de prévention des risques liés aux cavités (PAPRICAI).**  
**Adoptée à l'unanimité**

En août 2019, la Ville de Lille signait avec l'Etat une convention pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'intention de prévention des risques liés aux cavités (PAPRICAI) entre 2019 et 2021. Cette dernière définissait le contenu du programme d'actions du PAPRICAI (11 fiches actions) et précisait les taux de subventions allouées par l'Etat pour chaque action. Le montant total des aides mobilisables était fixé à 294.200 € TTC. En raison du contexte sanitaire ayant ralenti la mise en œuvre du PAPRICAI, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à cette convention portant prolongation de la durée prévisionnelle de réalisation des actions du PAPRICAI, prévues par la convention, de huit mois supplémentaires, afin de poursuivre et finaliser le PAPRICAI.

## HALLES ET MARCHÉS

**21/306**      **Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place des commerçants non-sédentaires non-alimentaires (hors fleuristes) et des commerçants de la Vieille Bourse.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Au regard des interdictions de déballage ayant touché certaines catégories de commerçants non-sédentaires du 04 avril au 18 mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer de droits d'occupation les commerçants non sédentaires non-alimentaires, hormis les fleuristes, ainsi que les commerçants de la Vieille Bourse, pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

**21/307**      **Commission consultative des marchés de plein-air - Création et composition.**  
**Adoptée à l'unanimité**

En application de l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de créer la commission consultative des marchés de plein-air et d'en fixer la composition.

## ACTIVITÉS FORAINES

**21/308**      **Foire aux Manèges d'été - Subvention à l'association Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges de Lille.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 20.000 € à l'association Comité d'Animation et de Promotion de la Foire aux Manèges de Lille, qui gère la foire aux manèges d'été, pour l'accompagner dans son action d'animation et de promotion de l'événement.

# CONSEIL MUNICIPAL

8

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

## CULTURE

- 21/309**            **Sollicitation de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**    Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir et les modifications apportées aux modalités de prêts déjà consentis.
- 21/310**            **Subventions aux opérateurs culturels.**  
**Adoptée à l'unanimité**    La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 46.000 €.
- 21/311**            **Acquisition de l'œuvre « Children's World » de Jon ONE, parrain de l'édition 2021 de Solid'Art - Subvention au Secours Populaire du Nord.**  
**Adoptée à l'unanimité**    La Ville de Lille, dans le cadre de Solid'Art, a décidé de faire l'acquisition d'une œuvre de Jon ONE, artiste de renommée internationale et parrain de l'opération. La moitié des bénéfices des ventes de la foire étant reversée au Secours Populaire du Nord, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 13.000 € à cette association.
- 21/312**            **Palais des Beaux-Arts - Mise en dépôt au Musée national de la Marine de Paris d'une œuvre intitulée Ex-voto d'Ulysse BUTIN.**  
**Adoptée à l'unanimité**    Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en dépôt au Musée national de la Marine de Paris d'une œuvre faisant partie des collections du Palais des Beaux-Arts intitulée Ex-voto, d'Ulysse BUTIN, pour une durée de 5 ans.

**21/313 Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville de Lille, l'Université de Lille et l'Université de Liège concernant le Projet e-Thesaurus.**

**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille - Palais des Beaux-Arts et les Universités de Lille et de Liège proposent un partenariat autour de E-Thesaurus, projet de recherche inter-universités en histoire de l'art et des techniques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la Ville, l'Université de Lille et l'Université de Liège.

**21/314 Palais des Beaux-Arts - Donations d'œuvres d'art de Roma AUSKALNYTE et François BOUCQ à la Ville de Lille - Cession des droits patrimoniaux attachés aux œuvres.**

**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la donation d'œuvres de deux artistes contemporains majeurs - Roma AUSKALNYTE et François BOUCQ - au bénéfice des collections de la Ville conservées au Palais des Beaux-Arts ainsi que d'approuver et d'autoriser la signature des contrats de cession de droits d'auteur liés auxdites œuvres.

**21/315 Palais des Beaux-Arts - Conventions de mécénat pour l'Open Museum François BOUCQ.**

**Adoptée à l'unanimité**

L'Open Museum, créé en 2014, est une invitation donnée chaque printemps à une personnalité que l'on n'attend pas dans un musée (réalisateur, styliste, musicien, chef cuisinier, écrivain, ...). La 7<sup>ème</sup> édition, qui se déroulera du 16 juin au 08 novembre 2021, est consacrée à l'auteur de bande dessinée François BOUCQ, un des plus grands auteurs actuels de cet art. Trois des fidèles mécènes du Palais des Beaux-Arts ont souhaité apporter leur soutien à ce projet : le Crédit du Nord, M comme Mutuelle et la start up Better Call Dave, qui réalisera un mécénat de compétence. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces trois mécénats et d'autoriser la signature des conventions.

**21/316 Palais des Beaux-Arts - Partenariat avec SNCF Gares & Connexions en vue de la production d'une exposition « hors les murs » en Gare de Lille Europe, en écho à l'Open Muséum François BOUCQ.**

**Adoptée à l'unanimité**

Le Palais des Beaux-Arts et SNCF Gares & Connexions proposent de présenter une exposition « hors les murs » du Palais des Beaux-Arts en Gare de Lille Europe, en écho à l'Open Muséum François BOUCQ. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat.

**21/317 Cinéma et audiovisuel - Programme « Pratiques numériques des images et médias » -  
Adoptée à Subventions aux opérateurs.**

**l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Elle met en œuvre cette année la troisième édition du programme « Pratiques Numériques des Images et Médias » (PNIM) visant à soutenir des projets développés dans le champ de l'éducation aux images et aux médias, poursuivant un objectif de création, intégrant l'utilisation d'outils numériques et s'adressent à un public jeune âgé de 10 à 17 ans, hors temps scolaire et ancrés dans un des dix quartiers lillois. Ce programme, porté par un appel à projets lancé le 15 février dernier, vise à compléter l'action de fond de la Ville dans le champ de l'audiovisuel et du cinéma, en cohérence avec le développement, au sein de notre ville, de nouveaux événements dans le domaine de la création audiovisuelle. Par la présente délibération, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations retenues dans le cadre de l'appel à projets, pour un montant total de 57.000 €.

**21/318 Musée d'Histoire Naturelle - Mise à disposition de locaux au SDIS du Nord -  
Adoptée à Tarification.**

**l'unanimité**

Dans le cadre de leur mission d'intérêt général, les Sapeurs Pompiers du SDIS du Nord ont besoin d'une formation permanente et, pour ce faire, de pratiquer régulièrement des manœuvres dans des conditions proches de la réalité. Le SDIS a sollicité la Ville de Lille afin d'obtenir la mise à disposition d'un bâtiment désaffecté situé sur le terrain occupé par le Musée d'Histoire Naturelle, afin d'y effectuer des manœuvres. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition de ces locaux à titre gratuit.

**21/319 Convention de partenariat avec L'Univers pour la saison 2021/2022 - Cycle de  
Adoptée à projection dans le cadre du Centre de Ressources.**

**l'unanimité**

Dans le cadre de la mise en place d'un cycle de projections de films documentaires autour de la culture Hip Hop inscrit dans la programmation du Flow, la Ville de Lille souhaite conclure un partenariat avec l'association l'Univers pour la saison 2021/2022. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat et d'en autoriser la signature.

**21/320**            **Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec le CRD de Roubaix (avenant), le CNSMD de Lyon, le CHU de Lille et le Chœur de chambre Septentrion.**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de conventions avec les partenaires du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Lille, ainsi que la signature d'un avenant à la convention de 2019 entre le CRD de Roubaix et le CRR de Lille concernant l'organisation des CPES Danse selon les modifications demandées par la DRAC lors de l'étude du dossier de demande d'agrément. Le partenariat avec le CNSMD de Lyon permettra par ailleurs à des élèves en CPES Danse de participer à un séminaire d'été dans l'établissement d'enseignement supérieur. La convention avec le CHU de Lille (service Eurasport) va permettre de proposer un suivi médical spécialisé aux élèves en CPES Danse qui suivent cette discipline de manière intensive. Le partenariat avec le Chœur de chambre Septentrion permettra à des élèves en 3<sup>ème</sup> cycle de chant lyrique une expérience d'immersion au sein d'un chœur professionnel dans le cadre de la production de l'opérette « La Belle Hélène » d'Offenbach avec l'Orchestre National de Lille qui sera jouée au Nouveau Siècle à Lille et au théâtre des Champs Elysées à Paris.

### **COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

**21/321**            **Coopération décentralisée - Attribution de subvention.**

**Adoptée à**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 15.500 € à l'association Krysalide Diffusion pour la mise en œuvre de projets avec les Villes partenaires de Tlemcen et de Saint-Louis du Sénégal.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

## URBANISME

### **21/322 Avis de la Ville de Lille sur la modification du PLU2 métropolitain.**

**Adoptée à la majorité**

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses 11 plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations n° 20 C 0406 et n° 20 C 0408 ont rappelé les objectifs et fixé les modalités de la concertation préalable. Par délibération n° 21 C 0180 du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme. En application de l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL. La présente délibération formalise l'avis de la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

### **21/323 Contribution au débat relatif au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole européenne de Lille.**

**Le Conseil municipal prend acte du débat**

Par délibération n° 20 C 0405 du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain permettant notamment de fondre les 11 Plans locaux d'urbanisme en vigueur dans un cadre réglementaire unique pour l'ensemble du territoire et ses 95 communes. La délibération n° 20 C 0404 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille a défini les modalités de collaboration entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les communes pour la révision générale. L'objectif poursuivi dans cette révision générale n'est pas de réinterroger le socle stratégique adopté lors de l'approbation des six PLU de la MEL le 12 décembre 2019 mais de le conforter, de poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire métropolitain et de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre aux récentes évolutions et besoins émergents. Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la Métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU de la MEL.

**21/324**            **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) - Avis de la Ville sur l'extension du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) du Vieux-Lille et du Centre - Secteur « Molinel ».**  
**Adoptée à l'unanimité**

L'Etat sollicite l'avis de la Ville préalablement à l'engagement d'une procédure visant à étendre le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) du Vieux-Lille et du Centre. Cette extension concerne le secteur de la rue du Molinel pour lequel le périmètre actuel a été jugé par la Commission nationale des secteurs sauvegardés (CNSS) insuffisamment cohérent au regard des enjeux de préservation et de valorisation de ce secteur. Il est demandé au Conseil Municipal de donner l'avis favorable de la Ville à l'engagement de la procédure d'extension du périmètre du site patrimonial remarquable du Vieux-Lille et du Centre, et à l'extension du périmètre du site patrimonial proposée par l'Etat.

**21/325**            **Site patrimonial remarquable (SPR) de Lille - Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et extension du SPR - Nouvelle convention financière pluriannuelle et protocole de fonctionnement entre l'Etat, la MEL et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) avec extension du site patrimonial remarquable (SPR) de Lille a été réengagée par l'Etat et sa direction régionale des affaires culturelles (DRAC), en lien avec la Métropole européenne de Lille (MEL) et la Ville de Lille, à la suite de la démission de l'équipe chargée de l'étude, par la relance d'un marché d'étude et de redéfinition des conditions de mise en œuvre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention financière pluriannuelle et du protocole de fonctionnement entre l'Etat, la MEL et la Ville, qui déclinent les modalités de mise en œuvre de la révision du PSMV avec extension du SPR de Lille.

**21/326**            **Quartier Lille-Moulins - Site Crespel Tilloy - Convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Le site Crespel Tilloy, situé à l'Ouest du quartier de Lille-Moulins, est constitué de 2 tènements fonciers mutables d'une surface de 3 950 m<sup>2</sup> à vocation d'activité. La Ville souhaite y réaliser un nouvel espace vert public en mobilisant l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais pour assurer la maîtrise foncière du site, le portage et la gestion transitoire des terrains maîtrisé, ainsi que la démolition et la dépollution du site avant cession à la Ville. A cette fin, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord-Pas-de-Calais et la Ville.

**21/327**            **ZAC des Rives de la Haute Deûle - Avenant n° 1 à la convention de participation**  
**Adoptée à**        **entre la MEL, la SAEM SORELI et la Ville pour le versement de la participation de**  
**l'unanimité**      **la Ville à la réalisation du programme des équipements publics de la ZAC étendue du**  
                          **1er secteur opérationnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la participation de la Ville à la réalisation du programme des équipements publics de la ZAC étendue du 1<sup>er</sup> secteur opérationnel et de corriger les erreurs matérielles figurant dans la convention de participation entre la MEL, la SAEM SORELI et la Ville, approuvée par délibération n° 18/96 du 26 janvier 2018. Ces modifications ne sont pas substantielles. La délibération ré-expose les différentes tranches de l'opération (fermes ou optionnelles). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention de participation entre la MEL, la SAEM SORELI et la Ville pour le versement de cette participation.

### **NATURE**

**21/328**            **Actions Nature - Subventions aux associations.**

**Adoptée à**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille porte l'ambition d'accroître la présence de la nature et du végétal sous toutes ses formes. Dans ce cadre, elle souhaite impliquer les habitants et les associations dans ces actions en faveur de la nature, en soutenant particulièrement les initiatives citoyennes partagées avec la collectivité qui contribuent concrètement à leur essor. C'est autour de l'axe de la mobilisation du grand public et des habitants pour plus de nature en ville que s'oriente la nouvelle politique de la Ville de Lille et de soutien aux associations qui y participent via des actions concrètes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations pour la réalisation d'actions liées à la nature.

**21/329**            **Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Mise à disposition du domaine public à**  
**AccroLille - Exonération partielle de la redevance 2020.**

**Adoptée à**  
**l'unanimité**

En raison d'une période de fermeture prolongée due au contexte sanitaire en 2020 et des pertes financières engendrées pour l'occupant du parcours acrobatique en hauteur AccroLille, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une exonération partielle de la redevance d'occupation pour un montant de 848,52 €, en application de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles d'exécution des contrats publics.

## **ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE**

**21/330**            **Quartier Lille-Sud - Biens situés rue des Mésanges à Lille - Acquisition auprès de Lille Métropole Habitat.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La délibération propose l'acquisition auprès de LMH, au prix symbolique d'un euro, de 19 logements de la rue des Mésanges, désaffectés. Ce projet s'inscrit dans la perspective d'une démolition groupée de ces logements temporaires construits dans les années 1950, en articulation avec les parcelles acquises progressivement depuis 2008 par la Ville de Lille.

**21/331**            **Quartier Lille-Centre - Ilot 10.9 - Déclassement.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Par délibération n° 15C1140 en date du 18 décembre 2015, la Métropole Européenne de Lille a désigné la SPL Euralille comme concessionnaire de l'opération d'aménagement Euralille 3000. Le lot 10.9 se situe aux abords du Grand Palais, à l'angle du boulevard Dubuisson et de la rue Javary. L'Etat, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille sont tous les trois propriétaires de foncier composant ce lot 10.9 et dont la MEL a l'usage, s'agissant d'un cheminement piétons et d'un talus de soutènement du boulevard Dubuisson prolongé par le pont de Flandres. L'une des parcelles supportant ce cheminement appartient à la Ville. La MEL ayant prononcé sa désaffectation, il est proposé de décider de son déclassement avant cession à la SPL Euralille.

**21/332**            **Quartier Lille-Centre - Régularisation d'une convention de servitude avec ENEDIS - Transformateur et câbles du Palais Rameau.**  
**Adoptée à l'unanimité**

ENEDIS est gestionnaire du transformateur électrique situé dans le jardin du Palais Rameau, ainsi que des réseaux qui desservent ledit transformateur. Afin de régulariser la situation, ENEDIS a sollicité la Ville de Lille afin qu'elle lui accorde, par convention de servitude à titre gratuit, un droit d'accès, de passage et d'utilisation du poste et des câbles qui lui sont associés. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser ENEDIS à disposer de droits réels quant à l'accès, le passage et l'utilisation du poste situé dans le Palais Rameau et des câbles associés audit poste par le biais d'une convention de servitude, à titre gratuit.

**21/333**            **Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Tous quartiers - Exonération de loyers et redevance des associations.**  
**Adoptée à l'unanimité**

A l'image de ce que la Ville avait fait pour l'année 2020 et approuvé par les délibérations n° 20/245 du 12 juin 2020 et n° 21/67 du 05 février dernier, et compte tenu d'une activité fortement réduite occasionnée par les mesures gouvernementales décidées en vue d'enrayer l'épidémie, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer les associations hébergées dans des locaux appartenant à la Ville du montant des loyers ou redevances pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2021.

**21/334 Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 - Tous quartiers - Exonérations de loyers pour les commerçants hébergés dans des locaux appartenant à la Ville.**

**Adoptée à l'unanimité**

A l'image de ce que la Ville a déjà fait à deux reprises pour l'année 2020, en exécution des délibérations n° 20/226 du 12 juin 2020 puis n° 21/66 du 05 février 2021, en exonérant de loyers les commerçants hébergés dans des locaux lui appartenant pour les périodes de mars, avril et mai, puis novembre et décembre 2020, et compte tenu de l'absence d'activités économiques ou des modalités particulières de fonctionnement décidées par le Gouvernement pour contenir l'épidémie de Covid-19, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer les commerçants hébergés par la Ville de loyers pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2021.

**21/335 Quartier Vieux-Lille - Parcelles LM184 et HO210 situées 20 rue Saint-Jacques - Mise à disposition au profit de l'Etat (Rectorat) - Fixation du montant de la redevance - Gratuité**

**Adoptée à l'unanimité**

Jusqu'en décembre 2019, les services du Rectorat de l'Académie de Lille occupaient les locaux basés 20 rue Saint-Jacques à Lille. Ceux-ci ont été construits par le Rectorat sur une parcelle dont le foncier appartient au domaine public de la Ville. Le Rectorat occupait également la parcelle HO210 à usage de parking. La déconstruction des bâtiments, la mise en sécurité et la remise d'un foncier nu à la Ville incombent à l'Etat, sous sa responsabilité. Le démarrage de la phase travaux des opérations de déconstruction est programmé en septembre 2021. Une mise à disposition de la parcelle LM184 a déjà été consentie par le Conseil Municipal jusqu'au 31 décembre 2020. Pour permettre au Rectorat de poursuivre les opérations de déconstruction, il est proposé de lui consentir la mise à disposition des parcelles LM184 et HO210 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de déconstruction, prévue pour la fin du mois de mars 2022.

**21/336 Quartier Lille-Fives - Mise à disposition de locaux au profit de l'association Melting Spot - Gratuité.**

**Adoptée à l'unanimité**

Melting Spot est une compagnie de danse fondée en 1994, qui a pour démarche artistique de créer des spectacles où fusionnent et se mêlent différentes formes de danse. La Compagnie occupe actuellement des locaux au sein d'un bâtiment de la Ville situé 43-45 rue Cabanis pour une partie de ses fonctions support. Cependant, l'état de l'immeuble se dégrade et ne répond plus aux besoins de la Compagnie. Il lui est proposé une relocalisation de son siège administratif dans des locaux situés 31 rue Pierre Legrand / 3-5 rue Jules de Vicq, appartenant à la Ville et faisant partie de son domaine public. Conformément aux dispositions de l'article L. 2125.1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est proposé de mettre à disposition cet espace à la Compagnie à titre gratuit.

**21/337 Quartier Lille-Centre - Ancienne école Récamier-Ruault - Mise à disposition de locaux à l'association « FILOFIL » - Fixation du montant de la redevance - Gratuité.**

**Adoptée à l'unanimité**

Suite au départ programmé de l'association « FILOFIL » de l'école Descartes-Montesquieu, dont les classes vont être dédoublées, cette association sera relogée au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école Ruault (le reste du bâtiment étant occupé par l'association du Denier des Ecoles Laïques), dans deux bureaux d'une surface totale de 30 m<sup>2</sup>. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de l'occupation du domaine public par cette association.

**21/338 Quartier Faubourg de Béthune - Ancien collège Albert Camus rue du Mal Assis - Mise à disposition à l'association Mon atelier Fou de coudre - Fixation du tarif.**

**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire des locaux de l'ancien collège Camus. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition de l'association Mon atelier Fou de Coudre des locaux pour une surface d'environ 510 m<sup>2</sup> au sein du bâtiment A. Cette mise à disposition est proposée pour une redevance annuelle de 28.860 € hors charges. Elle sera contractualisée par convention d'occupation du domaine public d'une durée d'une année renouvelable 4 fois, soit pour une durée maximale de 5 ans.

**21/339 Quartier Faubourg de Béthune - Ancien collège Albert Camus - Mise à disposition au profit de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, association locale Nord - Gratuité.**

**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire des locaux de l'ancien collège Camus. Il est proposé de mettre à disposition de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, association locale Nord, des locaux pour une surface d'environ 80 m<sup>2</sup> au sein du bâtiment C. Cette mise à disposition est proposée à titre gratuit hors charges. La mise à disposition sera contractualisée par convention d'occupation du domaine public qui débutera à la date de l'entrée des lieux pour une durée d'une année renouvelable tacitement une fois, soit pour une durée maximale de 2 ans.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Anissa BADERI

## HABITAT

**21/340 Aides financières à la production de logements locatifs sociaux et à la production de logements en accession aidée à vocation sociale - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et les opérateurs.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique visant la production de 8 000 logements neufs sur le mandat 2020-2026, dont 45 % de logements abordables sociaux et en accession aidée à vocation sociale, la Ville souhaite, conformément à l'article L. 312-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, soutenir deux opérations de construction neuve, à savoir l'opération « Habitat adapté Gens du voyage - rue de Bavay » de réalisation de 8 logements PLAI, constitués en 8 unités d'habitation de plain pied, par SIA, et l'opération « Habitat participatif - Lot 3A1 - ZAC Fives Cail » de réalisation de 20 logements, dont 13 PSLA, 3 PLS et 4 logements libres, par 3 F Notre logis. Pour cette dernière, l'aide municipale concerne les logements PSLA. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide totale de 147.000 € pour la réalisation de ces deux opérations de production de logements locatifs sociaux et de logements en PSLA, et d'autoriser la signature des conventions de partenariat entre les maîtres d'ouvrage de ces opérations et la Ville.

**21/341 Subvention aux associations APU Vieux Lille et La Sauvegarde du Nord - Avenant à la convention avec l'association ALEFPA-OSLO.**  
**Adoptée à l'unanimité**

L'aide financière de la Ville est sollicitée par diverses associations pour la réalisation d'actions liées à l'habitat. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de deux subventions, pour un montant de 33.000 €. De plus, suite à la fusion entre OSLO et ALEFPA, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention 2020 avec OSLO, afin de verser le solde de la subvention 2020 à ALEFPA.

**21/342 Encadrement des loyers - Convention de partenariat entre l'Etat, la Métropole Européenne de Lille et la Ville pour l'accompagnement des locataires.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, l'encadrement des loyers s'applique sur le territoire de Lille-Hellemmes-Lomme. Ainsi, les baux signés à compter de cette date doivent respecter un loyer de référence corrélé à la localisation, l'ancienneté et la typologie du logement. Les loyers de référence font l'objet annuellement d'un arrêté préfectoral. Afin d'accompagner les locataires dans leur démarche et, le cas échéant, permettre à l'Etat de sanctionner les situations ne respectant pas l'encadrement des loyers, la Ville de Lille réalisera une première analyse des situations que des locataires signaleront à la Ville. L'Etat, sur la base de ces éléments, appliquera les sanctions éventuelles. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'Etat, la Métropole Européenne de Lille et la Ville fixant les modalités du partenariat pour l'accompagnement des locataires dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif d'encadrement des loyers.

### **HABITAT DURABLE ET INNOVANT**

**21/343 Aides Habitat durable / Transition écologique.**

**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique et de sa stratégie climat et ville bas carbone, la Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration durable de l'habitat. Un accompagnement personnalisé est proposé dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable, ainsi que des aides financières, mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements de façon performante et durable, ainsi que pour les inciter à engager la transition écologique et l'embellissement de leur façade. Par délibération n° 21/83 du 05 février 2021, la Ville de Lille a approuvé les nouveaux critères d'octroi des dix aides ou primes. Par la présente délibération, il est demandé au Conseil Municipal d'octroyer des aides pour les demandes déposées depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET VACANT**

**21/344 Quartiers Bois-Blancs et Saint-Maurice Pellevoisin - Requalification de la cité Sainte-Anne, située rue Laventie, et de la cité Sainte-Anne, située avenue Duray - Conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville.**

**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de deux conventions entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville permettant à la MEL d'effectuer des travaux de requalification (sol de cour et assainissement) de deux courées (la Cité Sainte-Anne située rue Laventie dans le quartier des Bois-Blancs et la Cité Sainte-Anne située avenue Duray dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin), et prévoyant une participation financière de la Ville à la réalisation de ces opérations.

# CONSEIL MUNICIPAL

11

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Sébastien DUHEM

## CONSEILS DE QUARTIERS

**21/345**      **Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.**

**Adoptée à  
l'unanimité**

Par délibération n° 20/380 du 09 octobre 2020, modifiée en dernier lieu par délibération n° 21/203 du 09 avril 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des conseillers de quartiers. Il est demandé au Conseil Municipal de compléter aujourd'hui cette liste, à la suite de nouvelles intégrations et de la démission de conseillers de quartier.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 12

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Sylviane DELACROIX

## INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**21/346**

**Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes handicapées.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Estelle RODES

## NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

**21/347**  
**Adoptée à l'unanimité**      **Quartiers Lille-Moulins et Wazemmes - NPNRU Quartiers Anciens - Convention de participation entre la MEL, la SPLA La Fabrique des quartiers et la Ville pour le versement de la participation de la Ville de Lille au marché subséquent n° 2 de la concession d'aménagement.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de participation entre la MEL, la SPLA La Fabrique des quartiers et la Ville pour le versement de la participation de la Ville au marché subséquent n° 2 de la concession d'aménagement confiée par la MEL à la SPLA Fabrique des quartiers pour réaliser le programme global d'intervention inscrit dans la convention NPNRU, approuvé par le Conseil Municipal du 05 février 2021. Ce programme s'élève à environ 110 M€ HT en dépenses et en recettes. La participation de la Ville s'élève à 4.779.900 € TTC au titre du financement des ouvrages publics réalisés par l'aménageur et qui feront retour dans le patrimoine public, du déficit de l'opération et des apports en nature de foncier. S'ajoutera à cette participation le rachat de foncier destiné à l'extension du square Mélantois. La convention de participation définit l'échéancier de la participation, ainsi que les conditions de remise des ouvrages.

## ACHATS TRANSVERSAUX

**21/348**  
**Adoptée à l'unanimité**      **à Lille, des Communes associées Hellemmes et Lomme et de leurs 3 CCAS.**  
**Marché de prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de la Ville de Lille, des Communes associées Hellemmes et Lomme et de leurs 3 CCAS.**

Le marché portant sur les prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de la Ville de Lille, des Communes associées Hellemmes et Lomme et de leurs 3 CCAS arrivant à expiration, il convient de procéder au lancement d'un nouveau marché par voie de procédure adaptée ouverte, conformément à l'article R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

**21/349 Fourniture d'outillage nécessaire à l'entretien des espaces verts de Lille et de ses Communes associées - Lancement de la procédure.**

**Adoptée à l'unanimité**

Cette délibération a pour objet d'autoriser le lancement de la consultation pour le marché de fourniture d'outillage nécessaire à l'entretien des espaces verts de Lille et de ses Communes associées, ainsi que l'autorisation de signature du marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

**21/350 Charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».**

**Adoptée à l'unanimité**

De longue date, la Ville de Lille a mené des actions visant à réduire l'exposition des usagers et de la biodiversité à des composés nocifs, parmi lesquels se trouvent les perturbateurs endocriniens. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la Charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». Par cette charte, la Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme s'engagent à interdire les produits phytosanitaires et biocides sur leur territoire, réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation, favoriser l'information de la population sur ces substances, mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans les achats publics et informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 15

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Franck HANOH

## AFFAIRES MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS

**21/351**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**

**Association Nationale des Croix de Guerre et de la valeur militaire - Adhésion de la Ville - Cotisation au titre de l'année 2021.**

L'Association Nationale des Croix de Guerre et de la valeur militaire, notamment sa section de Lille Flandres, fait un effort particulier pour fédérer les communes qui ont été décorées de la croix de guerre en vue de perpétuer des messages citoyens et de soutenir des projets civiques. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à cette association et le paiement de la cotisation, au titre de l'année 2021, d'un montant de 150 €.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC–WAVRANT

## SANTÉ

**21/352**            **Soutien aux organismes de santé - Appel à projets 2021 - Subventions aux associations.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de sa politique Santé, la Ville de Lille a lancé l'appel à projets « Soutien aux Organismes de Santé » afin d'aider les Lillois à exercer leurs droits aux soins, autour de valeurs partagées d'égalité, de tolérance et de solidarité. Pour cela, elle s'appuie sur les associations œuvrant dans ce domaine dans le but de renforcer la prévention et l'éducation sanitaires des populations en ayant une attention toute particulière pour le public très précaire. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

**21/353**            **Plan de prévention de la santé des femmes.**  
**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille, vice-présidente du réseau des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, développe, depuis de nombreuses années, une politique ambitieuse en matière de santé publique, et notamment sur la prévention de la santé des femmes. De nombreuses actions de prévention en matière de santé sont déjà menées sur le territoire lillois, à travers les dispositifs portés directement par la Ville ou par son CCAS, mais également grâce au lien fort avec les partenaires que la Ville finance. Sur cette thématique comme plus généralement en matière de santé, l'objectif de ces actions est de favoriser l'accès à la santé et les parcours de soins des publics les plus fragiles, en impliquant les habitants et en fédérant les acteurs dans une dynamique de réseau. Afin de rendre plus lisibles ces engagements et mieux coordonner les réponses aux besoins en matière de prévention de la santé des femmes, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de prévention de la santé des femmes et d'autoriser la signature des actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**21/354**            **Mise en place d'une salle de consommation à moindre risque (SCMR) - Convention**  
**Adoptée à**            **entre l'Etat, le CHU de Lille, l'association La Sauvegarde du Nord et la Ville.**  
**l'unanimité**

Les salles de consommation à moindre risque (SCMR) visent un double objectif : améliorer la santé publique comme la tranquillité publique. Elles sont un élément d'une palette très large d'accompagnement et de soins pour des usagers de drogues qui s'injectent, très marginalisés et pour lesquels ce dispositif est une première étape d'entrée dans le parcours de réduction des risques et de soin, y compris de sevrage quand le parcours de soin et d'insertion le permet. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des actes contractuels nécessaires à la mise en œuvre de cette salle.

### **VIEILLISSEMENT**

**21/355**            **Lutte contre l'isolement des ainés et des plus fragiles en situation de handicap -**  
**Adoptée à**            **Convention de partenariat entre le Département du Nord, le GIP « Maison**  
**l'unanimité**            **départementale des personnes handicapées du Nord » et la Ville.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre le Département du Nord, le Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison départementale des personnes handicapées du Nord » et la Ville visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées et des plus fragiles en situation de handicap.

### **HÉBERGEMENT D'URGENCE**

**21/356**            **Délégation Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations.**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écoutés et accéder à leurs droits. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations, pour un montant total de 37.000 €.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 17

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Jean-Claude MENAULT

## PRÉVENTION

**21/357**      **Quartier Lille-Moulins - Installation et fonctionnement d'un récupérateur de seringues sur la façade du métro Porte de Valenciennes - Convention de partenariat entre Keolis Lille Métropole, l'ARS des Hauts-de-France, l'association La Sauvegarde du Nord et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de la lutte contre les déchets toxicologiques, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat entre Keolis Lille Métropole, l'ARS des Hauts-de-France, l'association La Sauvegarde du Nord et la Ville détaillant les engagements des parties en vue de l'installation et du fonctionnement d'un récupérateur de seringues fixé sur la façade du métro Porte de Valenciennes dans le quartier Lille-Moulins.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Alexandra LECHNER

## EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

**21/358**

**Subventions à l'association Re-Naître.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La Ville de Lille s'est engagée, par son plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes adopté au Conseil Municipal du 08 décembre 2017, à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire afin de favoriser notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, la défense du droit des femmes et la lutte contre les violences qui leur sont faites. Dans ce cadre, il est envisagé de soutenir, par cette délibération, deux actions émanant de l'association Re-Naître, pour un montant de 2.000 €.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 20

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Sarah SABE

## SPORT

**21/359**      **Associations sportives - Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives ou à caractère exceptionnel.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux clubs sportifs pour l'organisation de manifestations ou à caractère exceptionnel, pour un montant total de 14.400 €.

**21/360**      **Associations sportives - Soutien aux sportifs de haut niveau pour la préparation ou la participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux clubs sportifs lillois qui accueillent des athlètes qui participeront aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021, pour un montant total de 25.000 €.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**21/361**      **Stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire 2021-2026 -**  
**Adoptée à**      **Délibération-cadre.**  
**l'unanimité**

La Ville de Lille porte une ambition de développement soutenable du territoire en alliant transition écologique et justice sociale. L'accompagnement du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui porte un modèle démocratique et économique alternatif, occupe une place centrale dans ce projet. C'est ainsi que la politique ESS de la Ville de Lille est pionnière en France depuis 2001 et a donné lieu à la réalisation de 4 plans pluriannuels de développement de l'ESS de 2002 à 2020. La Ville soutient ainsi depuis 20 ans des acteurs qui la font vivre et a à cœur de partager avec eux des ambitions fortes de développement. Au fil des années, l'ESS a été reconnue par les autorités publiques et nombreuses sont dorénavant les politiques nationales, les collectivités territoriales et les acteurs qui accompagnent ce développement. Il s'agit alors, pour la Ville de Lille, à la place qui est la sienne, de contribuer, à faire de l'ESS un élément central du développement soutenable du territoire. Elle a pour ambition autant de susciter des projets apportant des réponses nouvelles à des besoins du territoire, que d'orienter et d'accompagner le développement de ces initiatives et ces projets. La stratégie ESS 2021-2026 se décline en 4 grands axes d'intervention (financer ; accompagner ; co-construire les politiques publiques ; animer) qui décrivent, au total, 20 objectifs prioritaires. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire mise en œuvre par la Ville de Lille pour la période 2021-2026.

**21/362**      **Plan local de développement de l'Economie Sociale et Solidaire - Subvention à**  
**Adoptée à**      **l'association Little Big Women.**  
**l'unanimité**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 5.400 € à l'association Little Big Women afin de lui permettre de lancer son projet d'animation du collectif « Entrepreneures responsables et engagées ».

## RESSOURCES HUMAINES

**21/363            Organisme de Foncier Solidaire de la Métropole Lilloise - Convention de mise à disposition de personnel.**

**Le Conseil municipal prend acte**

Par délibération n° 17/333 du 23 juin 2017, la Ville de Lille a acté la mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'OFSML pour 0,5 ETP. La convention initiale étant limitée à une durée maximum de 3 ans, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la nouvelle convention qui prévoit une mise à disposition dans des conditions qui restent inchangées.

**21/364            Mesures d'amélioration des conditions d'emploi d'agents en situation précaire.**

**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille déploie un service public de qualité auprès de ses habitants. Les orientations politiques impulsées s'incarnent dans le quotidien des actions et emplois d'agents de la Ville. Déployer un service public de qualité et poursuivre le développement soutenable du territoire passe par l'attention portée à la qualité des conditions d'emploi et la juste rémunération des agents du service public. La déprécarisation ou l'amélioration des conditions d'emploi d'un certain nombre d'agents en situation précaire (contrats courts, rémunération sur état d'heures, temps de travail et rémunération mensuelle faibles) est une priorité du mandat. Cette ambition politique a nourri un dialogue social avec les organisations syndicales du personnel, qui a permis d'indiquer la priorité à donner au secteur de l'éducation, sans oublier de prendre quelques dispositions dans certains autres domaines d'activité : la culture et la petite enfance (assistantes maternelles). Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les mesures d'amélioration des conditions d'emploi d'agents en situation précaire proposées dans la délibération.

## RELATIONS SOCIALES

**21/365            Personnel municipal - Durée annuelle du travail et organisation des temps.**

**Adoptée à la majorité**

La loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a mis fin à la possibilité pour chaque collectivité territoriale de fixer elle-même le temps de travail de ses agents. Elle fixe ainsi à 1 607 heures le temps de travail des agents, supprime la possibilité de maintenir les régimes de travail plus favorables aux agents qui avaient été mis en place avant la loi du 03 janvier 2001 et instaure une obligation pour les collectivités territoriales de délibérer dans un délai d'un an à compter du renouvellement de l'assemblée délibérante. La présente délibération définit les conditions dans lesquelles la durée annuelle du travail du personnel municipal est portée à 1 607 h annuelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en application de la loi susvisée et après dialogue social.

**21/366 Action sociale en direction du personnel municipal - Aide à la restauration -  
Adoptée à Convention avec le CHRU.**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention avec le CHRU permettant à des agents municipaux d'aller prendre leur déjeuner au restaurant des Bateliers, géré par le CHRU. La Ville participe au coût du repas pris à hauteur de 2,95 €, au titre de son action sociale en direction des personnels.

**21/367 Action sociale en direction des personnels - Aide à la restauration - Convention avec  
Adoptée à l'ESAT Imprim'Services pour une expérimentation de livraison de repas.**

**l'unanimité**

En complément des dispositifs déjà existants pour aider les agents municipaux à se restaurer à proximité de leur lieu de travail et à un tarif accessible, il est proposé d'expérimenter la livraison de repas sur le site de travail. L'ESAT Imprim'Services du CCAS développe une offre de restauration qui répond au besoin de la collectivité. Il est demandé d'autoriser la signature d'une convention prévoyant la livraison de repas aux agents inscrits, la Ville versant directement à l'ESAT sa participation au coût du repas de l'agent-e au titre de l'action sociale.

**21/368 Attribution de subventions de fonctionnement aux organisations syndicales titulaires  
Adoptée à d'une convention d'occupation à la Bourse du Travail.**

**l'unanimité**

La Ville de Lille apporte son soutien aux organisations syndicales locales qui assurent la défense collective et individuelle des intérêts des salariés au niveau local. Au vu des dossiers de demande de subvention reçus des unions syndicales, et eu égard aux actions entreprises par ces dernières dans le cadre de leur fonctionnement courant, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le montant des subventions pour l'année 2021 (UL CFDT 128.550 €, UL FO 124.637 €, UNSA 37.170 €, UL CFE-CGC 10.558 et UL CFTC 26.493 €) et d'autoriser la signature des conventions entre ces organisations syndicales et la Ville.

**21/369 Union Locale des syndicats de la Confédération Nationale du Travail de Lille (CNT) -  
Adoptée à Subvention de fonctionnement.**

**l'unanimité**

L'Union Locale des Syndicats de la Confédération Nationale du Travail de Lille (CNT) est située 32 rue d'Arras à Lille. La Ville de Lille souhaite attribuer une subvention de fonctionnement annuel à l'Union Locale des Syndicats CNT de Lille pour la mise en œuvre de ses actions au niveau local. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à l'Union Locale des Syndicats de la Confédération Nationale du Travail de Lille (CNT) d'un montant de 7.245 €.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 22

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Marielle RENGOT

## VIE ASSOCIATIVE

**21/370 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un montant total de 4.200 €.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 25

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Valentin MARTIN

## DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

**21/371**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**

**Action d'apprentissage de la natation - Recherche de financements dans le cadre de l'appel à projets « J'apprends à nager » de l'Agence Nationale du Sport.**

Dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence Nationale du Sport, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'organisation de stages d'apprentissage de la natation à destination des enfants âgés entre 10 et 12 ans et de prendre acte de la sollicitation par le Maire de financements auprès de l'Agence Nationale du Sport.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 26

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

## LECTURE

- 21/372**      **Lecture publique - Attribution de subventions.**  
**Adoptée à l'unanimité**      Dans le cadre de la politique culturelle à destination des acteurs du livre, il est demandé au Conseil Municipal de soutenir les associations suivantes par le versement d'une subvention : les Editeurs des Hauts-de-France, Libr'aire, Mademoiselle S et les Pinatas.

## BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

- 21/373**      **Sollicitation de prêts d'œuvres auprès de la Bibliothèque municipale.**  
**Adoptée à l'unanimité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de prêt d'ouvrage à venir formulé auprès de la Bibliothèque municipale ainsi que la poursuite de l'avenant au contrat de prêt avec la Ville de Gravelines pris par délibération n° 20/414 du 09 octobre 2020.

- 21/374**      **Bibliothèque municipale - Adhésion au service de réponse à distance « Eurêkoi ».**  
**Adoptée à l'unanimité**      Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville au service de réponse à distance « Eurêkoi », la signature de la convention de mise en œuvre avec la Bibliothèque Publique d'Information et le paiement de la cotisation annuelle.

- 21/375**      **Bibliothèque municipale - Opération "Voyage, voyages à Lille" 2021 - Prêt des biens de l'exposition « Street art » par le Département du Nord (Médiathèque Départementale du Nord).**  
**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de la programmation estivale autour de « Voyage Voyages à Lille » 2021, la Ville de Lille souhaite accueillir l'exposition intitulée « Street art », pour la période du 09 juillet au 13 août 2021, à la médiathèque de Lille-Sud, pour accompagner les stages de découverte de la culture hip-hop pour les 12-16 ans proposés par le Flow, et notamment les ateliers de graff. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de prêt entre la Ville et le Département du Nord.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 32

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Eddie JACQUEMART

## ACCÈS AUX VACANCES ET LOISIRS

**21/376**      **Dispositif « Tous en vacances ! » - Subvention à l'association « Les Vacances**  
**Adoptée à**      **Solidaires » - Convention de partenariat entre l'association et la Ville.**  
**l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'association « Les Vacances Solidaires » et la Ville de Lille, ainsi que le versement d'une subvention de 6.000 € à l'association.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Camille STIEVENARD

## PETITE ENFANCE

**21/377 Associations Petite Enfance - Subventions 2021 - Acompte 2022 - Conventions entre les associations et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de subvention, au titre de l'année 2021, à diverses associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout-petits et de leurs familles. Par ailleurs, conformément au règlement financier de la Ville et pour soutenir la gestion de la trésorerie des associations, il est demandé au Conseil Municipal de valider, dès à présent, le versement en janvier 2022 d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2022. Enfin, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions entre les associations et la Ville fixant les modalités de versement de ces subventions.

**21/378 Petite Enfance - Centres sociaux - Subventions 2021 - Acompte 2022.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, au titre de l'année 2021, le versement des soldes de subventions aux centres sociaux pour le fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles. Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement aux centres sociaux au titre de l'année 2022.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Justine RATELADE

## SENIORS

**21/379**

**Seniors, politiques intergénérationnelles - Subventions destinées aux associations.**

**Adoptée à**

**l'unanimité**

La Ville de Lille s'est fortement engagée, depuis quelques années, dans une politique volontariste destinée aux seniors dans le but de lutter contre l'isolement et la rupture du lien social. Elle a ainsi lancé un appel à projets 2021 « Seniors, politiques intergénérationnelles » à destination des associations oeuvrant dans ce domaine, afin de mettre en place, par leur biais, des actions adaptées aux besoins des aînés pour les maintenir au quotidien dans le tissu social. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention aux associations ayant répondu à cet appel à projets.

# CONSEIL MUNICIPAL

# 35

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Didier JOSEPH-FRANCOIS

## PATRIMOINE

**21/380 Patrimoine - Subventions aux associations 2021.**

**Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations patrimoniales pour un montant global de 52.150 €.

**21/381 Restauration de couverture ou de mise hors d'eau des églises du Sacré Cœur, Saint Pierre Saint Paul et Saint Michel - Avenants n° 1 aux marchés de maîtrise d'œuvre.**

**Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre relatifs aux églises du Sacré Coeur, Saint Pierre Saint Paul et Saint Michel, et suite à la validation de la phase d'avant-projet définitif (APD), les coûts prévisionnels des travaux ont été fixés et, par conséquent, les forfaits définitifs de la maîtrise d'œuvre doivent être validés par avenant.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Marion GAUTIER

## BUDGET

- 21/382**            **Produits irrécouvrables du budget principal - Admissions en non-valeur.**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**
- Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. Cette mesure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur (sauf dans le cas des créances éteintes). Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 499.478,01 €.
- 21/383**            **Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 2020 - Ville de Lille, ses budgets annexes et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme.**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**
- Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document comptable de synthèse appelé « compte de gestion » qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Principal de l'exercice 2020.
- 21/384**            **Approbation du compte administratif - Ville de Lille - Exercice 2020.**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 de la Ville de Lille.
- 21/385**            **Approbation du compte administratif - Budget annexe de la Commune associée d'Hellemmes - Exercice 2020.**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de la Commune associée d'Hellemmes.
- 21/386**            **Approbation du compte administratif - Budget annexe de la Commune associée de Lomme - Exercice 2020.**  
**Adoptée à**  
**l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de la Commune associée de Lomme.

- 21/387**            **Approbation du compte administratif - Budget annexe du restaurant municipal - Exercice 2020.**  
**Adoptée à l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du restaurant municipal.
- 21/388**            **Approbation du compte administratif - Budget annexe des pompes funèbres - Exercice 2020.**  
**Adoptée à l'unanimité**
- Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe des pompes funèbres.
- 21/389**            **Budget Supplémentaire 2021 de la Ville de Lille - Autorisations de programme et crédits de paiement.**  
**Adoptée à la majorité**
- Le Budget Supplémentaire 2021 soumis à l'examen du Conseil Municipal reprend l'affectation des résultats 2020 et propose des ajustements de crédits et des inscriptions nouvelles. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2021.
- 21/390**            **Budget Supplémentaire 2021 - Budget annexe de la Commune associée d'Hellemmes.**  
**Adoptée à la majorité**
- Le Budget Supplémentaire 2021 soumis à l'examen du Conseil Municipal propose des ajustements de crédits et des inscriptions nouvelles. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 de la Commune associée d'Hellemmes.
- 21/391**            **Budget Supplémentaire 2021 - Budget annexe de la Commune associée de Lomme.**  
**Adoptée à la majorité**
- Le Budget Supplémentaire 2021 soumis à l'examen du Conseil Municipal propose des ajustements de crédits et des inscriptions nouvelles. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 de la Commune associée de Lomme.
- 21/392**            **Budget Supplémentaire 2021 - Budget annexe du restaurant municipal.**  
**Adoptée à l'unanimité**
- Le Budget Supplémentaire 2021 soumis à l'examen du Conseil Municipal propose des ajustements de crédits et des inscriptions nouvelles. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 du restaurant municipal.
- 21/393**            **Budget Supplémentaire 2021 - Budget annexe des pompes funèbres.**  
**Adoptée à l'unanimité**
- Le Budget Supplémentaire 2021 soumis à l'examen du Conseil Municipal propose des ajustements de crédits et des inscriptions nouvelles. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2021 des pompes funèbres.

Séance du 29 juin 2021

Rapporteur : Jérôme PIANEZZA

## RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

**21/394** **Relations internationales et européennes - Appel à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) « Jeunesse VI » - Projet « Oh MY Good ! Mobility Youth Gastronomy Project » - Désignation d'un nouveau partenaire, l'association « Amitiés Internationales » - Convention entre le Lycée hôtelier international de Lille (LHIL) et la Ville.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Par délibération n° 20/428 du 09 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le projet « Oh My Good ! Mobility Youth Gastronomy Project », accepté la recette du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et autorisé les dépenses. Le partenaire de coopération franco-britannique est désormais désigné. Il s'agit de l'association « Amitiés Internationales ». Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 915 € en 2021 et d'un montant de 915 € en 2022, soit d'un total de 1.830 €, à l'association « Amitiés internationales » et d'autoriser la signature de la convention entre le Lycée hôtelier international de Lille (LHIL) et la Ville.

**21/395** **Mairie de quartier de Lille-Centre - Renouvellement de la mise à disposition de bureaux au profit du Corps Consulaire de Lille - Fixation de la redevance d'occupation.**  
**Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la redevance annuelle d'occupation de bureaux de la Mairie de quartier de Lille-Centre au profit du Corps Consulaire de Lille, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.